



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mémoire et anciens combattants outre-mer

Question écrite n° 32352

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, sur la mémoire et les anciens combattants outre-mer, en particulier à Mayotte. Le rôle de la mémoire, notamment à travers l'animation des réseaux d'anciens combattants est un devoir essentiel qui concourt à l'éducation civique et républicaine ainsi qu'à la cohésion nationale. Les ultramarins et les territoires d'outre-mer ont pris toute leur part à la construction de la France contemporaine. Aussi, faire vivre la mémoire dans ces territoires, chez les ultramarins et de façon plus large dans la mémoire collective nationale est important. Pourtant, faible est la mise en lumière des outre-mers et de leurs habitants en la matière. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend entreprendre pour favoriser le développement de la mémoire outre-mer, notamment à Mayotte et valoriser dans la mémoire nationale la participation des ultramarins aux efforts de guerre et à la construction de la France contemporaine.

Texte de la réponse

La mémoire outre-mer fait partie intégrante de la mémoire nationale. A ce titre, le souvenir des anciens combattants ultramarins est régulièrement entretenu à l'occasion des manifestations mémorielles célébrant leur courage et leur sacrifice au service de la Patrie. Ainsi, les dissidents antillais ont été à de nombreuses reprises honorés. En 2014, ceux-ci ont été invités aux célébrations du 70ème anniversaire du débarquement de Normandie et ont été décorés par le Président de la République. De plus, chaque année, en Martinique, une cérémonie officielle est organisée dans l'ancien camp militaire de Balata pour commémorer la dissidence des troupes ayant rejoint la France libre. Par ailleurs, il faut souligner la forte mobilisation des écoles et des établissements scolaires antillais dans le travail de mémoire. C'est ainsi que dans le cadre du 70ème anniversaire de la Libération, les établissements scolaires martiniquais s'étaient tout particulièrement mobilisés pour rendre hommage aux dissidents, à travers leur participation au concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) et la conduite de projets pédagogiques (1er prix CNRD pour le collège Sadi Carnot en Guadeloupe en 2014, et 1er prix au concours des Petits artistes de la mémoire pour l'école Jean Rostand la même année dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre). Cependant, ces hommages sont propres à chacun des territoires d'outre-mer et reflètent, pour chacun d'entre eux, des situations différentes. C'est pourquoi la ministre déléguée auprès de la ministre des armées a décidé d'intégrer au sein du programme mémoriel 2021 du ministère des armées, la thématique du ralliement des territoires ultramarins à la France libre. Ce thème, volontairement général, permet d'intégrer, sous une même thématique, différentes réalités historiques propres à des territoires qui sont éloignés de milliers de kilomètres, et qui ont connu des parcours différents notamment lors du dernier conflit mondial. Dans ce cadre, la situation de Mayotte sera bien évidemment prise en compte. Cet engagement fort de l'État permettra de mieux faire connaître le courage et le dévouement des soldats ultramarins qui ont combattu avec vaillance au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32352

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Mémoire et anciens combattants](#)

Ministère attributaire : [Mémoire et anciens combattants](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6423

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8785